

**Jean-Baptiste PASSIEUX**

ACER COMPUTER  
FRANCE  
Direction Commerciale  
Paris Nord II Ilôt E  
66 rue des Vanesses  
95911 Roissy CDG

Madame, Monsieur,

Faisant suite l'échange de courriers électroniques que j'ai eu avec vous (adresse [infocom\\_france@acer-euro.com](mailto:infocom_france@acer-euro.com)), je tiens à vous confirmer mon refus des clauses du contrat de licence du système d'exploitation vendu conjointement avec mon ordinateur Aspire 1355LC.

En réponse à votre proposition de remboursement de la somme de vingt euros (20€00), en échange de la restitution du logiciel « Microsoft Windows XP Home Edition » :

- Je pense que cette somme est extrêmement faible (ce logiciel, en version « boîte » est vendu dans le commerce pour la somme de 288€), et je ne suis prêt à accepter cette offre que dans le cas où vous me prouveriez qu'il vous est effectivement facturé pour cette somme.
- Comment comptez vous prendre en charge les frais d'appels, et d'envoi de l'ordinateur, le contrat de licence n'étant pas disponible lors de la vente, ceux-ci restant donc à votre charge ?
- Le délai des 2 semaines n'est nullement stipulé dans le contrat de licence, et me paraît donc injustifié.
- Pour terminer, aucune proposition ne m'a été faite pour le remboursement du logiciel « Microsoft Works 7.0 », fourni, lui aussi avec l'ordinateur.  
Que me proposez-vous, concernant son remboursement ?

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Baptiste PASSIEUX